



Conservatoire Intercommunal de Musique

8 rue de l'Etoile
55000 BAR-LE-DUC
03.29.79.01.31
<https://www.meusegrandsud.fr/>
cim@meusegrandsud.fr

Activité(s) : Ecole de musique intercommunale

Domaine(s) : DANSE ; Jazz et musiques improvisées ; MUSIQUE

Discipline(s) : Alto ; Basson ; Batterie ; Chant ; Clarinette ; Clavecin ; Contrebasse ; Cor d'harmonie ; Cornemuse écossaise ; Flûte à bec ; Flûte traversière ; Guitare ; Guitare électrique ; Hautbois ; Musique électro-acoustique ; Orgue ; Percussion ; Piano ; Saxophone ; Tambour ; Trombone ; Trompette ; Tuba ; Violon ; Violoncelle

"Le Cim a développé son projet autour d'une formation globale du musicien, des plus jeunes enfants aux adultes. Animé par une équipe de professionnels, au service du projet de chacun, toutes les musiques y sont abordées : du répertoire classique aux musiques actuelles, des instruments anciens aux instruments modernes, des styles "classiques" aux musiques dites "d'aujourd'hui".

Lieu de pratique "amateur" par excellence, la formation privilégie les pratiques collectives de la musique. Il accueille de ce fait les ensembles musicaux de la Communauté d'Agglomération (chorales, groupes divers, Orchestre d'Harmonie, etc.)

Le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal est un établissement d'enseignement artistique agréé par l'Etat. Il dispense un enseignement de la musique conformément au "SCHEMA NATIONAL D'ORIENTATION PEDAGOGIQUE DE MUSIQUE"

Il remplit une mission de service public qui se définit autour de trois axes :

- La Sensibilisation : elle intéresse un public très large, petite enfance, scolaires, institutions spécialisées, gériatrie... elle s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec les structures de la ville et les institutions.

Ce travail de sensibilisation se concrétise par un outil de partenariat original "la convention Culture/Éducation" qui réunit les ministères de la culture, de l'éducation, le conseil régional de Lorraine, le département de la Meuse et la ville de Bar le Duc dans une charte de qualité et qui permet un financement exceptionnel de nos opérations en direction du jeune public.

- La Formation : aux pratiques de la musique, sous forme de "cycles", visant à la fois l'acquisition de savoirs et la constitution de la "personnalité musicale", elle s'adresse aux amateurs comme aux futurs professionnels.

Formation originale adaptée aux besoins de chacun, non exclusive. L'école doit aider l'individu à s'épanouir dans la musique, quelles que soient ses capacités. La formation musicale doit prendre en compte toutes les techniques sans exclusion : classiques, contemporaines et traditionnelles.

- La Réalisation : c'est l'aboutissement du travail de chacun. Enfants, adultes, élèves, professeurs doivent tendre vers l'expression de l'activité musicale. C'est une fonction essentielle de l'apprentissage. La réalisation est nécessaire à tous les niveaux de pratique : éveil, initiation, formation. Débutants et élèves chevronnés, partenaires institutionnels, tous doivent participer à cette grande émotion qu'est la réalisation d'une œuvre interprétée pour un public. Ces réalisations font une large place à la création (commande, résidence, rencontre...).

La réalisation participe à l'action culturelle de la cité et de la région. Elle comprend un rôle d'initiation, d'animation et d'information auprès des divers partenaires de la commune (écoles, entreprises, institutions...), ainsi qu'un travail de diffusion des productions de l'école et de spectacles invités (au titre de la vie culturelle locale)."



Année de création : 1982

Effectif : 406

Type de public : Adulte ; Débutant ; Public spécifique ; Tous publics

Précisions : Conservatoire à rayonnement communal ou intercommu